



## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations  
des réunions sectorielles et techniques****Réunion tripartite d'experts des statistiques  
du travail: statistiques sur le travail des enfants  
et mesure du temps de travail  
(Genève, 1<sup>er</sup>-10 avril 2008)**

1. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 300<sup>e</sup> session (novembre 2007) <sup>1</sup>, la Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail s'est tenue à Genève du 1<sup>er</sup> au 10 avril 2008 en tant que réunion préparatoire à la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) devant se tenir à Genève du 24 novembre au 5 décembre 2008. La Partie I de la réunion, sur les statistiques sur le travail des enfants, a été présidée par M. P.K. Ray (Inde), et la Partie II, sur la mesure du temps de travail, par M<sup>me</sup> A. Baldassarini (Italie).
2. Vingt-huit experts des statistiques du travail étaient conviés à la réunion: 14 experts ont été choisis après consultation des gouvernements, sept après consultation du groupe des employeurs et sept après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Ont également participé à la réunion, en qualité d'observateurs, des représentants de deux pays, de même que des représentants des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales.
3. Le rapport de la réunion (en deux parties) est joint au présent document <sup>2</sup>.
4. Les experts ont examiné les rapports préparés pour les deux parties de la réunion <sup>3</sup> et ont fourni des conseils spécialisés sur chaque question. Leurs points de vue, consignés dans le

<sup>1</sup> Document GB.300/22.

<sup>2</sup> Document MELS/2008/III.

<sup>3</sup> BIT: *Rapport I: Réunion d'experts des statistiques du travail: statistiques sur le travail des enfants*, Genève, 2008 (MELS/2008/I), et BIT: *Rapport II: Réunion d'experts des statistiques du travail: la mesure du temps de travail*, Genève, 2008 (MELS/2008/II).

rapport de la réunion pour examen par le secrétariat, serviront à la préparation de projets de résolutions sur le travail des enfants et sur le temps de travail qui seront soumis à la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) pour approbation.

5. Les délibérations de la réunion ont été considérées comme un pas en avant positif pour répondre à la nécessité actuelle de mettre au point des définitions et une méthodologie statistiques internationalement convenues pour mesurer le travail des enfants ainsi que de mettre à jour et d'élargir les normes internationales en vigueur sur la mesure du temps de travail.
6. Les experts ont aussi noté la nécessité de disposer de statistiques du travail des enfants et ont soutenu d'autres actions en la matière de même que des travaux futurs pour parvenir à un ensemble de meilleures pratiques destinées à mesurer les concepts d'heures et élaborer un guide visant à présenter les méthodologies de mesure.
7. *La commission voudra sans doute recommander que le Conseil d'administration prenne note du rapport de la réunion tripartite d'experts et de ses conseils spécialisés concernant la préparation de projets de résolutions relatifs: a) aux statistiques du travail des enfants; et b) à la mesure du temps de travail, à soumettre pour approbation à la 18<sup>e</sup> CIST qui se tiendra à Genève du 24 novembre au 5 décembre 2008.*

Genève, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

*Point appelant une décision:* paragraphe 7.